



L'actualité de Fréland

Juin 2023

L'actu environnement

Vous avez dû le constater, il y a de plus en plus d'herbes folles dans nos rues, dans nos massifs, au cimetière. L'explication est simple, il est interdit d'utiliser du désherbant et autres produits phytosanitaires. Il faudra donc nous habituer à voir cette verdure dans nos rues au profit de notre santé.

Mais si chacun y met du sien, en nettoyant devant chez lui, la tâche sera moins ardue. Merci à ceux qui le font déjà et à celles et ceux qui ont participé à la journée citoyenne, qui ont pu juger de l'ampleur de la tâche. Merci également à nos deux employés communaux, d'avoir fauché les espaces verts où l'herbe a poussé plus vite que de raison et d'avoir planté des fleurs qui égayent nos rues et nos massifs.

Renouvellement des baux de chasse :



Tous les 9 ans, les municipalités se doivent de procéder à la remise en location des baux de chasse. La procédure dure 8 à 10 mois. **La première étape consiste à consulter les propriétaires.** Pour information, le produit de la chasse sert à payer la cotisation accidents agricoles et au débroussaillage des chemins. Les personnes concernées seront très prochainement consultées.

Préservons notre eau !

En raison d'une météo annoncée très chaude, nous demandons à la population de limiter la consommation d'eau non indispensable à la santé. Afin d'éviter des recherches de fuites d'eau inutiles, veuillez signaler votre éventuel remplissage ou mise à niveau en eau de votre piscine auprès de la mairie au 03.89.47.57.13.



Rappel !

✓ Déclaration des biens immobiliers

Vous avez jusqu'au **30 juin 2023**, pour effectuer votre déclaration des biens immobiliers sur le site des impôts. <https://www.impots.gouv.fr/>.

En cas de non déclaration, d'erreur ou d'omission, **une amende d'un montant forfaitaire de 150 € par bien, pourra être appliquée.**

✓ Fréland en photo

N'hésitez pas à nous transmettre par mail à mairie@freland.fr de jolies vues de Fréland, qu'elle que soit la saison, pour agrémenter nos publications. (Agenda, trait d'union...). Libre de droit.

✓ Carnet des activités frélandaises

Un projet de fascicule regroupant toutes les activités commerciales, artisanales, agricoles, au service uniquement des particuliers, est toujours en cours de réflexion.

Si votre activité rentre dans ce champ vous pouvez vous signaler en mairie pour que l'on prenne contact avec vous.

✓ Registre des personnes fragiles

Un « registre des personnes fragiles, isolées, en situation de handicap » est en place en mairie. Il permet en cas d'urgence, de canicule, de mesures sanitaires, de vous contacter rapidement. Pour sa mise à jour régulière, les personnes souhaitant s'y faire inscrire (démarche volontaire) peuvent le faire auprès des services à la mairie au 03 89 47 57 13 ou par mail à mairie@freland.fr.

L'actu des réseaux



Réseau parents de la Vallée de Kaysersberg :

Les acteurs de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse de la vallée de Kaysersberg se sont rassemblés au sein d'un "Réseau Parents" local pour organiser des actions de soutien à la parentalité.

Le réseau parents de la vallée de Kaysersberg s'appuie sur le réseau départemental pour proposer des projets qui contribuent à conforter et accompagner les parents dans leur rôle éducatif.

Consulter le programme d'animations 2023 du Réseau Parents de la vallée de Kaysersberg sur le site de la CCVK de Kaysersberg – onglet petite enfance. <https://www.cc-kaysersberg.fr/>

Offre d'emploi :

Amaelles : 1^{er} collectif français d'aide et de soins à la personne à domicile depuis 1947, recherche une aide à domicile (H/F) pour les communes du canton, le poste est à pourvoir dès que possible en CDI. Aucune formation n'est requise mais le permis B est exigé. Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter Mme THIRY Alexandra au 03.89.73.24.47 ou par mail athiry@apa.asso.fr

L'été arrive

✓ Nids de guêpes

En cas de nid de guêpes, il faut contacter directement les pompiers au 18, prix de l'intervention 40 €

✓ Attention moustiques !

Face à la prolifération des moustiques, il est conseillé d'éviter les eaux stagnantes (coupelle, brouette, toiture, terrasse, mare ...)

✓ Fortes chaleurs

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents graves, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

FORTES CHALEURS
ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

- Mouiller son corps et se ventiler
- Manger en quantité suffisante
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Ne pas boire d'alcool
- Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

L'actu des manifestations

✓ Horaires des messes :

Samedi 24 juin à 18h30

✓ Fête de la musique

Vendredi 23 juin, place de l'école, à partir de 20h00

✓ Kermesse

Samedi 01^{er} juillet à l'école de Fréland de 13h30 à 17h30

✓ Marché des producteurs :

Samedi 8 juillet

✓ Fête nationale à l'étang de pêche :

Vendredi 14 juillet à partir de 19h, un feu d'artifice sera tiré à 23 h.

✓ Fête de la moisson :

Le dimanche 30 juillet organisée par l'ASVP, place de la salle des fêtes, départ du cortège à la mairie à 11h00